

Bagnols s/ceze

REÇU LE

Envoyé en préfecture le 09/05/2023  
Reçu en préfecture le 09/05/2023  
Publié le  
ID : 030-213000284-20230504-2023\_05\_094-DE

10 MARS 2023

MAIRIE DE  
BAGNOLS SUR CEZE

à Monsieur BERTHOUMIEU Philippe

Adjoint au Maire  
délégué à l'urbanisme et aux travaux.

- Comme convenu, veuillez trouver  
ci-joint l'acceptation des propriétaires,  
concernant l'impasse du chemin de Capite  
à son passage dans le domaine public.

Avec nos salutations

Bagnols s/Leze

- Nous soussignés :

- M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> EHRMANN Yves  
21<sup>bis</sup> Chemin de Capite  
30200 Bagnols s/Leze

- Famille BERTHOD  
23 Chemin de Capite  
30200 Bagnols s/Leze

- M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> KENT  
25 Chemin de Capite  
30200 BAGNOLS s/Leze

Consentons à céder l'impassé chemin de Capite,  
qui dessert nos habitations, au domaine public.

M<sup>r</sup> EHRMANN



BERTHOD



KENT

